







MÉMO GAR 2024-2025 pour ENEJ

Trois temps forts pour adopter le GAR en établissement

Désignation des Responsables d'Affectation par le chef d'établissement

- Renseigner l'application *Mise à jour des personnels de l'établissement*→Responsable d'affectation GAR, (pour liste de diffusion et accès à la plateforme d'assistance nationale du GAR).

Responsable d'affectation GAR [Responsable académique : C. Brenelière]

- Autoriser l'accès des RA, à la console d'affectation du GAR. (c.f. fiche de procédure au dos). /!\ L'accès à la console d'affectation sera effectif 24h après avoir réalisé l'action

Affectation de ressources

- Affecter en priorité les mères de famille non affichables à tout l'établissement (élèves, enseignants, autres personnels et documentalistes).

- Affecter les ressources achetées par l'établissement (visible dans le module d'affectation 48h après l'acquisition).

- Affecter les ressources pertinentes pour l'établissement (choix d'équipe).

- Affecter les licences des ressources qui sont en abonnement individuel à l'arrivée de nouveaux élèves ou personnels.

Pilotage

- Présenter le GAR aux équipes pédagogiques.
- Consulter les équipes pour choisir les ressources à acheter par l'établissement.
- Consulter les équipes pour choisir, dans le catalogue, les ressources pertinentes pour l'établissement.
- Définir comment communiquer les nouveautés aux personnels, aux élèves.
- Adapter, repenser la politique documentaire.
- Informer les RA des mouvements d'élèves ou de personnels.

Points de vigilance

- /!\ Les bases doivent être informées et remontées pour synchroniser les annuaires : Infos collèges (Remonter les services dans STS-Web, peupler les groupes dans SIECLE-BEE)
- /La console d'affectation du GAR n'accepte pas la connexion simultanée de plusieurs RA pour un même établissement.
- Procédure pour que la ressource LaboMEP soit présente dans la console d'affectation du GAR : <u>http://ww2.ac-poitiers.fr/dane/spip.php?article873</u>
- / Mères de famille : <u>https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/faq-console-daffectation/</u>

Ressources pour l'ENT i-Cart et le GAR

<u>http://blogpeda.ac-poitiers.fr/ent/</u> : Aide et ressources pour les ENT <u>https://gar.education.fr/</u> : Site du GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources numériques) <u>https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/guide-utilisateur/</u> : Documentation Établissements pour le GAR

Procédure pour autoriser l'accès des RA (Responsables d'Affectation), à la console d'affectation du GAR

- 1 Se connecter à l'ENEJ (https://enej.lavienne86.fr/)
- 2 Aller dans le module Gestion des autorisations



3 - Cliquer sur l'onglet **Utilisateur** et dans le champ **Rechercher un utilisateur** commencer à saisir le nom de la personne concernée. Sélectionner l'utilisateur dans la liste proposée.

O) Profil	Module	O Utilisateur
Rechercher un utilisateur		
test		
TEST Aca (Enseignant)		

4 – Cliquer sur la flèche présente à droite de l'entrée **Ressources pédagogiques** et cocher A**ffecter des ressources GAR**.

Ressources pédagogiques Module visible	1 🔼
Autorisations	1/3 autorisations
Affecter des ressources GAR	
Créer des ressources pour ses élèves	
Créer des ressources pour l'ensemble des utilisateurs de l'établissement	
 Créer des ressources pour ses élèves Créer des ressources pour l'ensemble des utilisateurs de l'établissement 	

/!\ L'accès à la console d'affectation sera effectif 24h après avoir réalisé l'action /!\